



Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 19 juin 2019

2019-3-16

Lieu de réunion du Conseil :
Chalais

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
07 juin 2019

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 30
Pouvoirs : 7

Président : Bernard VAURIAC

Etaient présent(e)s

Mesdames : Thérèse CHASSAIN, Céline BAUDESSON, Lucienne LAUMOND, Michèle FAURE, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Nathalie GRANERI, Dominique MARCETEAU, Nicola ROBERTS, Catherine BILLAT (déléguée suppléante de Michel AUGÉIX, absent)

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Pascal MAZEAUD, Philippe LACHAUD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Patrick FLEURAT LESSARD, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Philippe FRANCOIS, Jean-Marc BUISSON, Michel REBIERE, Alain GARNAUD, Gilbert CHABAUD, Marc PASCUAL, Claude BOST,

Absents et excusés : Michel AUGÉIX (mais représenté par Catherine BILLAT, suppléante). Annick MAURUSSANE, Isabelle HYVOZ, Céline DEQUANT, Christiane DESPAGES, Benoit MOUTON, Raphaël CHIPEAUX, Pierre-Yves COUTURIER,

Pouvoirs : Annick MAURUSSANE a donné pouvoir à Dominique MARCETEAU, Isabelle HYVOZ a donné pouvoir à Jean-Louis FAYE, Céline DEQUANT a donné pouvoir à Céline BAUDESSON, Benoit MOUTON a donné pouvoir à Claude BOST, Raphaël CHIPEAUX a donné pouvoir à Bernadette LAGARDE, Pierre-Yves COUTURIER a donné pouvoir à Pascal MAZEAUD,

M. Jean-Louis FAYE est désigné secrétaire de séance

Promesse de vente Za labaurie

Messieurs Romain et Jean-Marc PENARD (Société Civile Immobilière PENARD en cours de constitution ou toute autre entité juridique se substituant à elle) ont récemment contacté la mairie d'Eyzerac et la Communauté de Communes Périgord-Limousin au sujet de leur volonté d'acheter un terrain sur la Zone d'Activités Economiques Labaurie à Eyzerac pour y développer leur projet d'entreprise et leur bâtiment.

Secteur d'activités du projet : Bar à bières artisanales et produits artisanaux et locaux

Règlement du lotissement de la ZAE Labaurie: compatible avec ce type d'activités artisanale et commerciale.

Après visites sur le terrain, Messieurs Penard souhaitent acquérir une parcelle à redécouper pour une surface maximum de 3 200 m², matérialisée en gris sur le plan, et propriété de la communauté de communes Périgord-Limousin. Cette parcelle sera issue d'un redécoupage de la parcelle actuelle A 879, elle-même d'une superficie totale de 9 237 m². La surface précise de cette nouvelle parcelle sera définie par un géomètre expert après bornage.

*Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture*

*Le Président,
Bernard VAURIAC*



Fait à Thiviers, le 25 juin 2019
Le Président,

Bernard VAURIAC



Dans un premier temps, il est nécessaire de signer une promesse de vente sous conditions suspensives devant notaire avec ce potentiel acquéreur.

A ce jour, le bornage n'a pu être réalisé dans les délais impartis. La surface en m² est donc mentionnée comme étant une surface maximum.

Le tarif de vente fixé par l'EPCI est de 8 € HT / m² pour ce type de terrain (10€ HT/m² pour des terrains situés en façade).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE son président à signer avec la SCI PENARD (ou toute autre entité juridique se substituant à elle) une promesse de vente d'une parcelle d'une surface maximum de 3 200 m² au tarif de 8 € HT / m² cédé sur la Zone d'Activités Economiques de Labaurie. Cette parcelle sera issue d'un redécoupage de la parcelle actuelle A 879, elle-même d'une superficie totale de 9 237 m². La surface précise de cette nouvelle parcelle à vendre sera définie par un géomètre expert après bornage.**
- **AUTORISE le Président à signer l'acte de vente concernant ce dossier.**
- **AUTORISE son président à signer tout document permettant d'assurer la bonne exécution de ce dossier.**



Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

**Le Président,
Bernard VAURIAC**



Fait à Thiviers, le 25 juin 2019
Le Président,

Bernard VAURIAC

